

Conseil municipal de la Ville de Bienne  
Pont-du-Moulin 5  
2502 Biel / Bienne

Notre réf. 3.8.4.// DOCSSTA13823491/DG

Bienne, le 23 mars 2012

## **Consolidation de la participation politique du CAF dans le domaine culturel au niveau municipal**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) vous soumet la présente requête, sur décision de l'assemblée plénière du 19 mars 2012. Cette séance était consacrée à l'examen des compétences de participation politique du CAF dans le domaine culturel et dans les procédures de nomination dans l'administration cantonale. Le premier volet ayant un lien très clair avec les autorités municipales, le CAF a décidé d'initier une démarche auprès de votre Conseil, parallèlement à celle qu'il lance auprès du Gouvernement cantonal (document en annexe).

Le CAF se prononce par préavis sur l'attribution de subventions culturelles par l'Office de la culture du canton de Berne. Les décisions du canton sont subsidiaires, à savoir qu'elles font suite à celles de la Ville de Bienne et s'y conforment très largement ; comme le CAF se prononce après que la décision de la Ville a été prise, il lui est difficile d'intervenir ensuite dans le processus de décision cantonal.

Le CAF est un organe principalement cantonal, mais doté d'attributions au niveau municipal, en vertu de la Loi sur le statut particulier et du Règlement de la Ville de Bienne sur le CAF. Une décision du Conseil municipal du 23 octobre 2009 stipule que : « *Der Gemeinderat begrüsst es und wünscht, dass der Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne zu allen Fragen und Geschäften, welche sein Tätigkeitsbereich berühren, einbezogen wird.* »

La complexité du problème a été reconnue par les conseillers municipaux membres du CAF, en séance plénière. Le CAF relève avec satisfaction que la Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture (DFPC) a déjà initié une démarche, en donnant suite à une demande antérieure du CAF pour une rencontre avec la Commission de la culture de la Ville.

Nous prions le Conseil municipal dans son ensemble de prendre connaissance du problème et de donner mandat à la DFPC de chercher des solutions en discussion avec le CAF.

Dans l'attente de ces prochaines démarches, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération respectueuse.

### **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

Le président :



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Annexe: ment.